

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 05 novembre 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	17	19

Date de la convocation : 31 octobre 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 31 octobre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le cinq novembre à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du trente-et-un octobre deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Madame LECOQ Annie, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Madame PELFRÈNE Daniel.
Monsieur JAMES Rémy a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.

Secrétaire de séance :

Madame TALBOT Christine a été nommée secrétaire de séance.

2024 / 0101 – CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU MANOIR EN MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre des travaux de réhabilitation du manoir en mairie, il convient de désigner un prestataire pour assurer la mission de contrôle technique pendant la durée des travaux.

Le contrôle technique des ouvrages a pour objectif de prévenir les aléas techniques lors de la conception et de la réalisation des ouvrages, aléas pouvant engendrer des risques liés à la solidité de l'ouvrage et à la sécurité des personnes.

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter les différents devis obtenus. Monsieur CALTOT précise que le chantier est prévu pour durer 12 mois et que le montant des travaux est estimé à 928 500,00 € HT. Il indique également que 4 entreprises ont été consultées :

- VERITAS : 7 405,00 € HT et 590,00 € HT par mois supplémentaire de chantier
- DEKRA : 7 520,00 € HT et 900,00 € HT par mois supplémentaire de chantier
- APAVE : 10 300,00 € HT et 560,00 € HT par mois supplémentaire de chantier
- SOCOTEC : n'a pas répondu

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à voter pour leur offre favorite : VERITAS recueille 0 voix, DEKRA recueille 19 voix et APAVE recueille 0 voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, CHOISIT l'offre de l'entreprise DEKRA à hauteur de 7 520,00 € HT, soit 9 024,00 € TTC, pour assurer la mission de bureau de contrôle dans le cadre des travaux de réhabilitation du manoir en mairie.

La secrétaire de séance, Christine TALBOT

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER**

Date d'affichage de la présente délibération
Le 08 novembre 2024


